



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 35039

## Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la fiscalité des contrats d'assurance-vie souscrits par les personnes handicapées retraitées. Il semblerait, en effet, que ces contrats ne puissent bénéficier de l'exonération de cotisation sociale généralisée accordée lorsque la constitution de l'épargne est réalisée par une personne handicapée n'ayant pas encore obtenu la liquidation de ses droits à retraite. Au regard des perspectives d'augmentation des prélèvements sociaux sur les revenus d'épargne tels que l'assurance-vie, cette différence de régime pénaliserait d'autant les bénéficiaires atteints d'une infirmité et en situation de retraite qui s'engageraient dans ces formules de placement en vue d'assurer ou de diversifier la transmission de leur patrimoine. Aussi, elle souhaiterait connaître sa position sur une extension du régime de l'épargne handicap à l'ensemble des personnes handicapées.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35039

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 2008, page 9666

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)